Image not found or type unknown

PRELEVEMENT BANCAIRE SANS AUTORISATION

Par **spanuthe**, le **16/01/2010** à **16:52**

Bjr
suite à la succession de ma mère, un notaire chargé de procéder à la liquidation s'autorise à préveler une somme importante correspondant à deux salaires de mon père sur un livret libellé au nom de ma mère. Personne ne lui en a donné l'autorisation, aucun papier n'a été signé. Ce prélèvement a été fait par prélèvement automatique pour règlement d'avance de succession. Pouvez vous me dire si c'est légal? Je vous en remercie Marc

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés